



Généalogiste et refus de signer contrat de révélation

Par **flopi91**, le **10/10/2013** à **11:14**

Bonjour,

J'ai été contactée par un généalogiste m'informant que suite à décès dans ma famille, je suis héritière. Moyennant 45% de la succession, son nom me sera révélé. Faisant beaucoup de généalogie, j'ai compris qu'il s'agissait d'un cousin éloigné, que je n'ai jamais vu. J'ai retrouvé son notaire qui ne veut pas traiter avec moi, puisqu'un généalogiste a été désigné et que sans lui je n'aurai rien eu. La chambre départementale me confirme qu'il faut que je passe par lui. Je suis d'accord pour le payer, car il m'a effectivement trouvé mais je ne veux pas qu'il me représente ou prélève un % sur la succession. Que puis-je faire ?